



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

TRANSMIS LE 31 MARS 2022

REÇU LE

AFFICHÉ LE

NOTIFIÉ LE

PUBLIÉ LE

EXÉCUTOIRE LE

1 AVR 2022

1 AVR 2022

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022 DÉLIBÉRATION N°35

OBJET : TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE, DE MISE AUX NORMES ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISEL.

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39, L'an deux mil vingt-deux, le vingt-quatre du mois de mars à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjoint(s) : Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Françoise GONZALEZ, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Stéphane VERNEREY, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Valentin BARTECKI, Marion WERNER, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Marc SCHWEITZER, Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Vincent MULOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER, Océane USTASE.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Marie-Christine CAVECCHI : Xavier MELKI

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Hervé GALICHET : Claire LE BERRE

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Rachel SABATIER-GIRAULT : Absente excusée.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Françoise MENDY-LASCOT : Vincent MULOT

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 17 mars 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil. Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°35 du CM du 24 mars 2022 - P 1/2

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2022
DÉLIBÉRATION N°35

OBJET : TECHNIQUES – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA PRÉFECTURE DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE, DE MISE AUX NORMES ET DE MISE EN ACCESSIBILITÉ DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISSEL.

Le Conseil Municipal

VU les articles L.2121-12, L.2121-13 et L2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Budget Communal,

VU COVID

CONSIDÉRANT la volonté de la Commune de procéder à la réhabilitation thermique du complexe gymnique Raymond Blaisel,

CONSIDÉRANT la politique sportive de la Commune qui tend à remettre aux normes ses équipements sportifs, et notamment à répondre à toutes les normes d'accessibilité,

CONSIDÉRANT le soutien apporté aux collectivités par la Préfecture du Val-d'Oise dans le cadre de l'appel à projet 2022 pour l'attribution de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) concernant les travaux de rénovation thermique, de mise aux normes et d'accessibilité du complexe gymnique Raymond Blaisel,

APRES l'avis de la Commission « Urbanisme/Travaux/Transports/Développement Durable » en date 11 mars 2022 et de la Commission "Finances/Administration Générale/Santé/Intercommunalité " en date du 14 mars 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à L'UNANIMITÉ des votants, Le Conseil Municipal

Article 1^{er} : APPROUVE la demande de subvention auprès de la Préfecture du Val-D'Oise dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.



Ville de Franconville-la-Garenne (95130)
Direction des Services techniques

Question n°35 du CM du 24 mars 2022 - P 2/2

Article 2 : DIT que la réalisation des travaux de rénovation thermique, de mise aux normes et de mise en accessibilité du complexe gymnique Raymond Blaisel serait financée à ce jour comme suit :

- 400 000 euros par le Conseil Régional d'Ile de France
- 700 000 euros par le Conseil départemental du Val-d'Oise
- 600 000 euros par la Préfecture du Val-d'Oise
- 300 000 euros par l'Agence Nationale du Sport
- 5 934 742 euros à la charge de la Commune

Le coût global de l'opération est estimé à 7 934 742 euros HT soit 9 521 690,40 euros TTC.

Article 3 : DIT que la Ville prendra en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DSIL et le taux réellement attribué.

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant légal à solliciter cette subvention au taux le plus élevé et à signer tout document s'y rapportant.

Article 5 : AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les demandes de recouvrement de cette somme qui sera versée sur le compte nature 13462 fonction 321 du budget de la Commune,

Article 6 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 7 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France



Caractère Exécutoire
Par délégation du Maire
L'Adjoint au Maire

- 1 AVR 2022



Madame Jeanne Charnières - Cergys

Acte à classer

DL24032022-Q35

1 En préparation 2 En attente retour
Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2022-03-31T15-55-48.00 (MI236572765)

Identifiant unique de l'acte :

095-219502523-20220324-DL24032022-Q35-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : TECHNIQUES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA PRÉFECTURE
DU VAL-D'OISE DANS LE CADRE DE LA DOTATION DE SOUTIEN
À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) POUR LES TRAVAUX DE
RÉNOVATION THERMIQUE, DE MISE AUX NORMES ET EN
ACCESSIBILITE DU COMPLEXE GYMNIQUE RAYMOND BLAISEL.

Date de décision : 24/03/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.1. attribuées aux collectivités

Acte : 35 - TECH - SUBV DSIL RAYMOND Multicanal : Non
BLAISEI ok.PDF

Groupe émetteur de l'acte : DGS

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 31/03/22 à 15:55

Date 31/03/22 à 15:55

Date 31/03/22 à 16:02

Par MAGLOIRE Emmanuelle

Par MAGLOIRE Emmanuelle



